

gne-retraite feraient l'objet d'un nouvel examen d'ensemble . . .

Le sénateur Benidickson: Je me souviens parfaitement que vous aviez signalé plusieurs autres points qui méritaient notre attention.

Le président: J'en aurai bientôt terminé. Ce n'est pas la première fois que le sénateur Croll fait des déclarations de ce genre. Il profite de la présence des journalistes qui, d'ordinaire, sont enclins à recevoir les insinuations de ce genre. Il peut juger lui-même si je l'accuse d'avoir agi intentionnellement. S'il cherche à critiquer la présidence, alors je suis prêt à l'entendre ici, au Sénat ou en tout autre lieu; mais s'il formule des accusations, il faut qu'il puisse les étayer de preuves, car elles seront publiées comme telles dans les journaux sans avoir été vérifiées. Si les membres de ce comité me demandent de les aider à étudier un bill et que je sois en mesure de le faire, je les aiderai dans la mesure de mes moyens. Les sénateurs peuvent examiner tout ce qui a été dit par ces personnes de mon bureau et ils ne trouveront ni favoritisme ni partialité. Tout ce qu'ils trouveront, c'est une explication de l'intention et de l'objet du bill, avec exemples à l'appui.

Le sénateur Cook: Avec le pour et le contre.

Le président: Si le sénateur Croll estime que c'est là «favoriser des intérêts particuliers», alors c'est une conception qui lui est exclusive.

Nous avons ici avec nous M. Poissant. Avec l'accord du comité, je voulais lui demander d'entamer les débats en nous parlant des recommandations énoncées dans plusieurs de nos rapports et du sort qui leur a été réservé; en premier lieu, celles qui ont été acceptées sous leur forme originale ou autrement, en précisant, s'il y a lieu, la nature des modifications.

Si le comité est d'accord, je demanderais à M. Poissant ou à M. Mitchell de nous en parler. Les honorables sénateurs n'auront aucune difficulté à suivre s'ils se reportent au memorandum qui analyse les diverses sections.

Le sénateur Isnor: Monsieur le président, ce qui s'est produit ce matin me préoccupe beaucoup, surtout en ce qui concerne le rapport des délibérations. Ne pourrions-nous pas faire en sorte que rien ne paraisse au procès-verbal.

Le sénateur Beaubien: J'appuie cette proposition.

Le président: Quelle est la motion?

Le sénateur Carter: Que rien ne paraisse au procès-verbal.

Le président: Les représentants de la presse sont ici. Nous ne pouvons guère leur demander de ne pas en parler.

Le sénateur Isnor: Il ne s'agit pas tant du rapport de la presse que du rapport des délibérations du comité.

Le président: En ma qualité de président, j'estime qu'il s'agit d'un compte rendu officiel auquel rien ne doit être changé. Je voudrai peut-être m'y rapporter à un moment donné.

Le sénateur Isnor: Vous exagérez.

Le président: Je préférerais le garder tel quel sans suppression ni modification d'aucune sorte.

Le sénateur Connolly: Je ne vois aucun représentant de la presse.

Le sénateur Carter: Il n'y en a pas.

Le sénateur Molson: IL y en avait tout à l'heure.

Le président: C'est un compte rendu officiel. Nos délibérations y sont consignées et nous ne devons rien y changer.

Le sénateur Beaubien: Monsieur le président, je crois que nous devons étudier très attentivement ce que vous voulez. Je ne pense pas que le comité devrait s'opposer à votre désir. Dans un sens, peut-être vaudrait-il mieux que les délibérations ne soient pas consignées du—moins, c'est ce que je pense.

Le sénateur Molson: Je craindrais de le faire. Nous ne voulons sûrement pas commencer à supprimer des choses. A mon avis, il vaut mieux de les laisser comme elles sont. Si nous supprimions quelque passages, peut-être serait-ce mal interprété.

Le président: Cela pourrait peut-être ouvrir la voie à d'autres commentaires.

Le sénateur Molson: Cela pourrait également donner lieu à des critiques injustes envers vous-même, le sénateur Croll ou quelqu'un d'autre. Nous savons ce qui a été dit et à mon avis, nous ne devons rien changer au compte rendu.

Le sénateur Isnor: Il aurait mieux pour nous de siéger à huis-clos.

Le président: Mais nous ne siégeons pas à huis-clos. Vous avez donné votre opinion sans présenter de motions, aussi, n'est-ce pas?

Le sénateur Isnor: Je ne crois pas avoir présenté de motion, aussi, restons-en là.

Le président: Très bien. Les délibérations en feront foi. Maintenant, nous pourrions peut-être entendre M. Poissant et M. Mitchell.

M. C. Albert Poissant, conseiller fiscal du comité: Monsieur le président, messieurs les sénateurs, je voudrais dire que le résumé qui a été préparé et que vous avez sous les yeux est très complet. Il indique les recommandations qui ont été faites par le comité ainsi que les points saillants des propositions budgétaires. Avant de commencer, je devrais peut-être vous parler des recommandations prioritaires qui figurent à la page 52:8. Il s'agit de neuf questions prioritaires mentionnées par le sénateur Beaubien un peu plus tôt ce matin. La première se rapporte aux dons, legs et dons aux organismes au profit des œuvres de charité.

Le sénateur Connolly: Vous nous avez perdus.

Le président: C'est à la page 51:8.

M. Poissant: Si les membres du comité veulent bien se souvenir des priorités mentionnées. La première: dons, legs et dons aux organismes de charité. La deuxième: les régimes de participation différée des employés aux bénéfices. La troisième: le régime de participation différée aux bénéfices. La quatrième se rapporte aux revenus de placement. La cinquième à la règle des minima. La sixième concerne les investisseurs non-résidents exonérés d'impôt. La septième, les sociétés d'investissements appartenant à des non-résidents. La huitième, les sociétés privés d'assurance générale, enfin, la réalisation réputée des biens des personnes qui cessent de résider au Canada.

Si nous revenons au résumé, vous verrez que l'une des neuf recommandations prioritaires de votre comité se rap-